





Perspective de la session

printemps 2023 (27 février au 17 mars 2023)










Aperçu

Conseil national

N°	Titre	Position SSE	Traitement
<u>20.089</u>	Réforme LPP		28.02.23
<u>21.055</u>	Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire		01.03.23
<u>21.055</u>	Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). contre-projet indirect		01.03.23
<u>21.403</u>	Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles		01.03.23

Conseil des États

N°	Titre	Position SSE	Traitement
<u>20.089</u>	Réforme LPP.		02.03.23
<u>22.043</u>	Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS). Initiative populaire		15.03.23
<u>22.054</u>	Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire		15.03.23
<u>22.080</u>	Loi sur les travailleurs détachés. Révision		06.03.23
<u>22.3892</u>	Mo Promotion de la culture du bâti de haute qualité		15.03.23
<u>22.4258</u>	Mo Perspective Rail 2050. Concentration également sur la réalisation et l'achèvement de la "Croix fédérale de la mobilité"		09.03.23
<u>22.4413</u>	Mo Pénurie de logements dans les communes touristiques. Compléter l'article 3 OAIE afin que les logements pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable		13.03.23

Conseil national

Le Conseil national examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

Avec des modifications :Oui à la révision de la LPP (20.089)

La SSE se félicite du fait que le CSSS-N s'est ralliée au Conseil des États concernant le seuil d'accès. La proposition de 17'208 francs est acceptable, tout comme le début du processus d'épargne à l'âge de 25 ans. Cependant, une déduction de coordination fixe, comme la prévoit la motion, n'est plus d'actualité. La proposition de la CSSS-N de 12'548 francs est inacceptable. Ce qu'il faut, c'est une déduction de coordination relative de 60% du salaire AVS. Cette déduction de coordination devrait être plafonnée à 17'208 francs, c'est-à-dire au montant du seuil d'accès.

En ce qui concerne le mécanisme de compensation, nous recommandons au Conseil national de revenir à son propre modèle. Il n'est pas compréhensible que la CSSS-N soutient la proposition du Conseil des États. La proposition de la Chambre haute coûte 2,9 milliards francs de plus par an que le modèle du National et ne profiterait qu'à 4% des électeurs. La grande majorité des travailleurs et des électeurs devrait donc supporter ces coûts supplémentaires importants sans en bénéficier.

Conseil des Etats

Le Conseil des Etats examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

Non aux exigences excessives concernant l'AVS (22.043/13^e rente AVS)

Avec la réforme déjà adoptée de l'AVS 21, les finances de l'AVS resteront équilibrées jusqu'en 2030. L'initiative populaire « Pour une 13^e rente AVS » compromettrait cet acquis. Compte tenu des coûts supplémentaires d'environ 9%, l'AVS perdrait rapidement son équilibre. Les charges salariales plus élevées pèseraient sur les travailleurs et s'ajouteraient à l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et des caisses-maladie, etc. Le rejet de l'initiative permet de faire barrage à cela.

Oui à l'assainissement de l'AVS (22.054/initiative sur les rentes)

Après 2030, l'AVS retombera dans les chiffres rouges. L'ajustement progressif de l'âge de la retraite à l'espérance de vie est donc essentiel pour l'assainissement à long terme de l'AVS. L'initiative propose une solution simple qui peut être mise en œuvre rapidement. Rejeter l'initiative sans y opposer un contre-projet reviendrait à un refus de travailler de la part du Parlement sur l'une des questions les plus urgentes de l'avenir.

Oui à l'achèvement de la « Croix fédérale de la mobilité » (22.4258)

La SSE accorde une grande importance à la réalisation des objectifs climatiques. Dans le rapport sur la « Perspective Rail 2050 », le Conseil fédéral explique que les « longues distances » ont le plus grand effet dans le transfert de la répartition modale, tant dans le transport de voyageurs que le transport de marchandises. Nous nous félicitons de l'aménagement supplémentaire des « longues distances » prévue par la motion et de la mise à disposition des ressources nécessaires.

Oui à un nombre suffisant de logements pour le personnel des hôtels dans les communes touristiques (22.4413)

Dans les communes touristiques, il y a d'une part une pénurie de main-d'œuvre dans la gastronomie et l'hôtellerie, d'une part, et de logements abordables pour le personnel (potentiel), d'autre part. Cette dernière exacerbe encore la situation. En raison de l'interprétation juridique de la « Lex Friedrich », les hôtels étrangers ne sont plus en mesure de construire les logements pour le personnel alors que ce serait indispensable. La solution selon laquelle les logements pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable est judicieuse et peut être mise en œuvre rapidement. Pour ces raisons, la SSE soutient la motion.

Votre personne de contact à SSE:

Département Politique & Communication

Marcel Sennhauser

chef Politique et communication

Tel. 058 360 76 30

marcel.sennhauser@baumeister.ch

Dossiers

Politique du droit du travail et d'assurances sociales

Matthias Engel

Tel. 058 360 76 35

matthias.engel@baumeister.ch

Aménagement du territoire / Politique des infrastructures et de mobilité

Romana Heuberger

Tel. 058 360 76 36

romana.heuberger@baumeister.ch

Politique économique et financière

Martin Maniera

Tel. 058 360 76 40

martin.maniera@baumeister.ch

Politique climatique, énergétique et environnementale

Laurent Widmer

Tel. 058 360 77 01

laurent.widmer@entrepreneur.ch

Société Suisse des Entrepreneurs

Weinbergstrasse 49 / Case postale

8042 Zurich